



Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

Fax : 05 45 81 07 65

mairie.chassors@wanadoo.fr

*Retrouvez
dans ce numéro*

*Le Mot du Maire
p 2*

*La Vie Municipale
P3 à 11*

*La Vie de l'Ecole
p 12 à 13*

*La Vie des Associations
p 14 à 19*

*En bref
p 20 à 36*

*La page des Capsortiens
p 37*

*Un peu d'histoire
P38 à 39*

*Quelques vues aériennes
de notre commune
P40 à 41*

*Informations Pratiques
p 42 à 43*

*Bien vivre à Chassors
p 44*

Capsortiens, Capsortiennes



Départ imminent Chez les Mosellans !



La couverture du 121^{ème} écho municipal fait honneur à l'association Amitié Chassors Spicheren. Ce voyage de la Pentecôte que j'ai été très heureux de partager avec les Capsortiens fut des plus réussis. Bravo à son président et à toute son équipe pour sa parfaite organisation.

Un accueil des plus chaleureux nous a été réservé par les Spicherois qui pour le 10^{ème} anniversaire de la charte de l'amitié avaient tenu à marquer cet évènement.

Je ne peux pas vous raconter tout le week-end, ce serait beaucoup trop long. Mais la surprise du dimanche au cabaret Le Royal Palace à KERVILLER en ALSACE fut pour l'ensemble des Capsortiens un moment inoubliable.

Merci encore aux Spicherois pour leur accueil et je leur dis à 2017 à Chassors.

Pour revenir à la vie communale, vous pouvez trouver tous les détails des budgets 2015 où dans l'avenir il va falloir être très vigilant dans nos petites communes.

Le gouvernement qui n'a pas d'état d'âme s'apprête à être de plus en plus restrictif dans ses dotations.

Côté travaux, les discussions sont en cours ; les petits secteurs de voirie qui vont être aménagés ne sont pas encore déterminés.

Pour les gros travaux de la D22, direction Jarnac, les premiers contacts ont été pris avec le SDEG (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente) pour l'effacement des réseaux. Mais il faudra être très patient car tout le monde connaît les lenteurs de l'administration.

Le fauchage des accotements au bord des routes vient de se terminer, prochain passage courant juillet, plus les chemins communaux.

A l'heure où j'écris ce mot, les gendarmes viennent de me signaler quelques cambriolages dans le village de VILLENEUVE.

En cette période estivale propice aux vols en tout genre, soyez très prudents, fermez portes et fenêtres quand vous vous absentez et étudiez tout moyen de protection de votre domicile (par exemple surveillance entre voisins).

En ce qui concerne les nuisances sonores, beaucoup de plaintes arrivent en mairie (abolements, odeurs et bruits de volailles, bruits des entreprises) ; je pense qu'il faudrait un peu plus de tolérance pour les uns, et un peu plus de respect pour les autres.

Cela pourrait améliorer les rapports de bon voisinage.

Car je le redis, il fait bon vivre à Chassors.

Je vous souhaite de passer un été agréable et de bonnes vacances.

Le Maire, Patrick Lafarge.

AFFAIRES MUNICIPALES

Depuis le dernier Echo de Chassors, le Conseil Municipal s'est réuni à 3 reprises.

Séance du 4 mars 2015

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Martine HERMIER,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER.

Excusés ayant donné procuration : Mr Jean-Maurice SABATER à Mr Didier ANDRIEUX, Mme Nadia VINCENT à Mme Nathalie DAUNAS

Présents : 13 sur 15

Monsieur Didier ANDRIEUX est nommé secrétaire de séance.

Séance du 25 mars 2015

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Nadia VINCENT

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jean-Maurice SABATER

Excusée ayant donné procuration : Mme Martine HERMIER à Mme Stéphanie LACOSTE

Présents : 14 sur 15

Invité : Monsieur DANEY, Trésorier de la commune.

Monsieur Eric VERGER est nommé secrétaire de séance.

Séance du 12 mai 2015

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jean-Maurice SABATER

Excusée ayant donné procuration : Mme Nathalie DAUNAS à M. PLAINFOSSE Jean-Luc

Excusée : Madame Florence RAYMOND

Présents : 12 sur 15

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance

PRESENTATION DES COMPTES 2014 et du BUDGET 2015

Le conseil municipal a voté en mars à l'unanimité les comptes 2014 et le budget 2015 de la commune et de l'assainissement.

Chaque budget comporte une section de fonctionnement pour les dépenses et recettes courantes qui varient peu d'une année à l'autre et une section d'investissement pour les opérations durables (matériels, voirie,...).

RECETTES	2014	Budget 2015
Impôts locaux	343 002	346 985
Dotations de l'État	251 252	246 494
Loyers des logements et location salle des fêtes	18 777	16 483
Charges refacturées à la CDC de Jarnac	9 490	9 500
Autres produits	6 506	3 590
Total des recettes	629 027	623 052
DEPENSES		
Consommables (électricité, fournitures,...)	40 339	50 100
Sous-traitance entretien terrains, voirie, réseaux, bâtiments	37 359	31 000
Autres services extérieurs, assurances et impôts	27 195	41 435
Frais de personnel et indemnités des élus	153 274	189 098
Versement à la CDC de Jarnac (Ecole)	79 192	79 192
Service incendie	28 659	28 469
Autres versements à des organismes extérieurs	5 571	9 850
CCAS et autres subventions	7 341	7 643
Charges financières, exceptionnelles & amortissements	16 841	26 288
Dépenses imprévues		10 000
Total des dépenses	395 771	473 075
Résultat de l'exercice	233 256	149 977
Report des excédents antérieurs	235 964	354 551
Excédent cumulé	469 220	504 528
Affecté au financement des investissements	-114 669	-504 528
Excédent reporté	354 551	0

Les taux des impôts locaux communaux (taxe d'habitation et taxe foncière) sont maintenus. Ils sont stables depuis 2003 après une baisse de 7 % entre 2000 et 2003. Le produit de ces taxes augmente légèrement du fait de la revalorisation annuelle des bases (0,9% en 2014) et des nouvelles constructions. La part communale ne représente que 54 % de la taxe d'habitation, 36% de la taxe foncière sur le bâti et 40 % sur le non bâti, le reste de ces impôts allant à d'autres collectivités (Communauté de commune, département, région, ...)

La commune emploie 6 agents représentant 4,2 équivalents temps pleins en 2015 contre 3,5 en 2014 pour assurer le secrétariat, l'entretien des terrains, de la voirie et des bâtiments communaux.



L'excédent attendu de près de 150.000€ pour 2015 augmenté de l'excédent antérieur permet d'affecter un peu plus de 500.000€ à l'investissement.

INVESTISSEMENTS	2 014	Budget 2015		
		Reporté	Nouveau	Total 2015
RECETTES				
Report de l'excédent antérieur	504 388	92 500	0	92 500
Virement de l'excédent de fonctionnement	114 669		504 528	504 528
Fonds de Compensation de la TVA	19 872		15 775	15 775
Taxe d'aménagement	4 888		3 000	3 000
Subventions traversée Luchac	95 000	95 000	0	95 000
Subvention étude PLU	6 500	6 500	0	6 500
Participation Julienne (cimetière)			2 000	2 000
Cautions loyers			830	830
Ventes de matériels			5 000	5 000
Amortissements	10 896		20 188	20 188
Total des recettes	756 213	194 000	551 321	745 321
DEPENSES				
Remboursements d'emprunts	34 674		35 764	35 764
Remboursements de cautions	1 003	1 003	0	1 003
Traversée de Luchac	500 000	73 339	0	73 339
Traversée de Guitres			333 057	333 057
Eclairage public	69 417	1 000	1 000	2 000
Eaux pluviales	63 000	63 000	70 000	133 000
Voirie	28 000	1 033	36 000	37 033
Aménagements paysagers	10 000	10 000	8 000	18 000
Défense incendie	17 000	17 000	13 000	30 000
PLU	19 888	19 888	0	19 888
Atelier			12 000	12 000
Matériel		1 500	14 000	15 500
Logements			8 000	8 000
Cimetière			7 500	7 500
Signalétique – sécurité routière		1 000	5 000	6 000
Divers	13 231	5 237	8 000	13 237
Total des dépenses	756 213	194 000	551 321	745 321

En investissement les sommes indiquées ne correspondent pas seulement à des encaissements ou des décaissements de l'année mais aussi aux recettes acquises et aux dépenses décidées à la date de l'arrêté des comptes de l'année antérieure qui figurent dans la colonne « Reporté » du budget.

L'essentiel des investissements est consacré à l'aménagement des villages et à la voirie : fin des travaux de la traversée de Luchac (déjà financés les années antérieures) et constitution d'une provision de 333.000€ pour la traversée de Guitres dont le coût total sera de l'ordre de 700.000€.

Il faut noter que notre commune est pénalisée par son étirement et son éclatement en 4 villages qui appellent autant d'aménagements différents et génèrent des coûts importants d'entretien de voirie et de chemins blancs.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	2014	Budget 2015
Redevance d'assainissement & modernisation	75 418	75 200
Participations raccordement	16 183	5 600
Subventions d'exploitation	9 312	8 000
Subventions d'équipement & autres produits	1 434	1 369
Total des recettes	102 347	90 169
Fournitures, services	6 021	11 800
Redevance de modernisation du réseau	8 963	9 200
Annulation de créances		500
Intérêts des emprunts	14 516	14 074
Amortissements	41 039	41 715
Dépenses imprévues		3 000
Total des dépenses	70 539	80 289
Résultat de l'exercice	31 808	9 880
Excédent antérieur	86 863	118 671
Excédent cumulé	118 671	128 551
Affecté au financement des investissements		-128 551
Excédent reporté	118 671	0

Sur l'année 2015 l'exploitation dégage un excédent de 9.880€ après amortissement de 41.715€ soit une capacité d'autofinancement d'un peu plus de 50.000€, nécessaire pour financer les lourds travaux à venir de réfection des lagunes.

L'excédent de l'année augmenté de l'excédent reporté soit un total de 128.551€, est utilisé pour financer les investissements.

INVESTISSEMENT	2014	Budget 2015		
		Reporté	Nouveau	Total 2015
Virement de la section de fonctionnement			128 551	128 551
Fonds de Compensation de la TVA	3 557		1 415	1 415
Amortissements	41 039		41 715	41 715
Total des recettes	44 596	0	171 681	171 681
Remboursement d'emprunts	11 911		12 353	12 353
Subventions d'équipement	1 369		1 369	1 369
Lagunes	4 920		305 327	305 327
Equipements	35 728	25 000	23 400	48 400
Total des dépenses	53 928	25 000	342 449	367 449
Résultat de l'exercice	-9 332	-25 000	-170 768	-195 768
Report des excédents antérieurs	205 100	195 768		195 768
Excédent cumulé	195 768	170 768	-170 768	0

Une réserve de plus de 300.000€ est constituée en prévision des travaux de réfection des lagunes qui sont estimés à plus de 700.000€.

CIRCULATION

1- M. le maire signale qu'il a reçu des plaintes de transporteurs empruntant la RD 15. En effet, à la sortie de Luchac, direction Sigogne, les branches des platanes bordant la chaussée déchirent les bâches de leurs camions.

2- A l'unanimité le CM se prononce pour une limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 194, au franchissement du carrefour rue des Dodettes. La commune prendra à sa charge le coût des deux panneaux de signalisation qui seront placés de part et d'autre du carrefour. La pose en sera financée par le département.

3- Rue de Spicheren, il n'est pas possible de décider d'une limitation de vitesse à 30 Kms/h, sans avoir procédé préalablement à un constat chiffré, selon la procédure habituelle rappelée par l'ADA (agence départementale de l'aménagement) lorsqu'il s'agit de voies départementales.

M. le maire propose donc d'étudier un radar pédagogique, enregistrant les vitesses relevées à chaque passage de véhicule et permettant d'avoir un impact sur les conducteurs.

De son côté, la commission de sécurité étudiera d'autres situations délicates dans la commune et présentera des propositions au CM.

CIMETIERE

1- La commission Patrimoine doit retravailler le règlement du cimetière. Mais, en réponse à certaines préoccupations, il est rappelé que les particuliers peuvent eux-mêmes ériger leur caveau hors-sol, à condition d'en avoir déposé préalablement le plan à la mairie.

7 - Une famille a proposé à la commune de lui rétrocéder une concession vide dans le cimetière, pour la seule raison qu'en définitive elle ne l'utilisera pas.

Sur proposition de M. le maire et au moins durant toute la durée du mandat actuel, le CM décide à l'unanimité de généraliser le principe et de racheter ainsi aux familles qui en feraient la demande les concessions leur appartenant, sous réserve qu'elles soient vides. Prix de référence: le prix payé à l'origine, la commune de Chassors en réglant les deux tiers et la commune de Julienne, le tiers restant.

PETITS TRAVAUX

1- L'entreprise BODET chargé de l'entretien des cloches signale que le plancher sous-jacent est en mauvais état et qu'il faudrait envisager d'en restaurer une surface de l'ordre de 5 m²

2- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le maire de poser une cabine de douche au local technique à l'usage des agents.

MATERIELS

1- Monsieur le Maire informe le CM que du matériel inutilisé par les agents techniques va être vendu.

2- Le CM, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG, pour une durée de trois ans, soit du 15 mai 2015 au 14 mai 2018.

3- Monsieur le Maire expose que les chaises actuelles de la salle des fêtes sont en service depuis une vingtaine d'années et qu'elles risquent de se briser à tout moment. Il rappelle qu'une somme a été prévue au budget 2015 afin de pourvoir à leur remplacement.

A l'unanimité, le CM retient le devis de la société SEDI (200 chaises, modèle Vanoise) pour un montant de 4504,80 euros TTC.

Devenir des anciennes chaises : Une centaine sera conservée, les 170 autres étant vendues à 3 euros l'unité.

4- Monsieur le Maire informe le CM qu'il y aurait lieu d'installer un compteur électrique provisoire pour la tenue du marché, Place de la Croix.

Coût du coffret monobloc 4 prises : 250 euros. Coût de la pose par ERDF : 250 euros.

La durée du compteur provisoire est de deux ans. Au-delà, il faudra envisager un autre matériel.

Avant tout investissement, le Conseil Municipal décide d'observer comment va évoluer le tout nouveau marché.

Ce marché qui existe depuis le 2 avril a lieu en effet tous les jeudis de 8 à 13 heures.

Sont présents pour l'instant : un poissonnier, un boucher charcutier traiteur

Madame Dominique DUQUERROY, Conseillère, démarche les fromagers et est en attente d'une réponse pour un primeur.

ENVIRONNEMENT

1- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013.

Monsieur Didier ANDRIEUX, Maire Adjoint, présente le rapport d'assainissement collectif (nombre d'abonnés, m³ facturés, redevance, conformité, financement des investissements, etc).

Monsieur le Maire rappelle que la commune gère elle-même l'assainissement collectif, mais qu'à l'avenir l'Etat a la volonté de proposer aux communes de déléguer cette compétence à leur Communauté de Communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter ce rapport et de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

2 - Convention avec Charente Eaux contrôles lagunes.

Monsieur le Maire explique que Charente Eaux, syndicat mixte ouvert, apporte aux collectivités l'assistance technique à l'exploitation pour l'assainissement collectif. La mission des techniciens consisterait à prélever des échantillons dans les lagunes, afin qu'ils soient ensuite analysés par un laboratoire accrédité. A cette fin, Charente Eaux propose à la commune de Chassors de signer une convention de 2015 à 2020, moyennant une participation financière annuelle de 465,66 euros.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3- Dossier Terre Saine : La commune travaille en partenariat avec la Fredon. Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE, Conseiller Municipal, informe des derniers développements de ce dossier :

- Visite des ateliers municipaux (point sur les produits utilisés et leur stockage, point sur quelques modifications à réaliser en matière de sécurité)

- Tour de la commune pour définir le type de désherbage adapté, la rigueur et la fréquence du désherbage.

4-Rappel : Conformément au Code de l'Environnement, il est strictement interdit d'utiliser tout désherbant à proximité des fossés (même à sec). Toute infraction peut être punie par la loi. Dans un premier temps et avant dépôt de plainte en cas de récidive,

un avertissement sera donné à un administré qui vient d'enfreindre cette règle par ailleurs bien respectée par la population.

5-Présence excessive de pigeons à CHASSORS. Des administrés demandent qu'on intervienne pour lutter contre la prolifération de ces volatiles indésirables. Une solution est à l'étude.

LOCATIONS

Monsieur le Maire propose de louer le bâtiment dans la zone, étant donné qu'il ne sera pas utilisé par les services techniques de la Mairie. Il propose également de fixer à 400 euros le loyer mensuel du logement situé 2 rue de Montjourdain à CHASSORS.

Propositions acceptées à l'unanimité

ECHANGE DE TERRAINS

Afin de pouvoir créer un chemin rural devenu nécessaire, Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles cadastrées B 1181 et B 1183 d'une contenance de 975 m² sur une longueur d'environ 246 ml. Ces parcelles sont actuellement la propriété de Monsieur TURCOT Claude domicilié à Sainte Sévère (Charente), qui recevra en échange la parcelle communale cadastrée B 1185 pour une contenance de 741 m², sur une longueur d'environ 230 ml.

Proposition acceptée à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Proposition acceptée à l'unanimité

NOUVELLE MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes de Jarnac le 22/09/2014.

La construction de l'ouvrage « Pôle commercial » n'étant pas justifiée, la Communauté de Communes demande au conseil municipal de revenir sur cette délibération. Par 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, le CM décide de la rapporter.

EN COURS DE REALISATION

1- Monsieur Bruno GAUTIER, Conseiller, signale que la commission de Sécurité a commencé à travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde.

2- Monsieur Eric VERGER, Adjoint, informe le conseil que la finalisation du site INTERNET rénové devrait intervenir dans les prochains mois.

VANDALISME

- Monsieur Jean Maurice SABATER, Conseiller Municipal, informe que le panneau signalétique des Arnauds a été volontairement détérioré.



DEMISSION

- Monsieur le Maire informe de la démission du conseil municipal de Madame Martine HERMIER pour raison personnelle.

Des nouvelles de l'école...



Déjà bientôt la fin de l'année scolaire et l'été qui arrive à grands pas...
A grands pas... de loup ?

De loup comme le loup du Petit Chaperon rouge, des trois Petits Cochons ?
Eh oui, vous l'avez deviné, cette année, les contes ont été très présents à l'école. Les PS/MS ont même mangé la maison en pain d'épices d'Hansel et Gretel !!! Les gourmands !!!

Pour finir ce projet, les classes de Ps/MS, GS/CP et CE1/CE2 iront à la médiathèque de Jarnac pour proposer un petit « pestacle » aux copains des autres écoles et à Christine et Stéphanie qui, tous les ans, nous font rêver.

Les CM1/CM2 sont partis à Varaignes, en Dordogne, du 20 au 24 avril pour une classe découverte riche en... découvertes !

Le 22 mai, les GS/CP et les CE1/CE2 sont allés au Paléosite. Ils se sont vus au temps de Néanderthal.

Le 30 juin, les PS/MS iront visiter le château de Crazannes avec la classe de l'école de Veillard.

Le 26 juin, tout le monde se retrouvera dans la cour pour la fête de fin d'année. Cette manifestation est organisée avec l'association des parents d'élèves. Elle est un moment fort où les PS font leur « première danse » et les CM2 leur dernière. Comme le temps passe...

S'il y a des enfants nés en 2012 qui ne sont pas encore inscrits à l'école, téléphonez au 05. 45. 81. 29. 03. Il y aura une place pour eux.

A tous les Capsortiens, passez un bel été !

CLASSE DECOUVERTE DES ELEVES DE CHASSORS

Nous avons fait une classe découverte à Varaignes (dans le Périgord) du 20 au 24 avril. Nous avons été accueillis par Mélanie, Julie et Gaëtan qui ont été nos animateurs. Au cours de cette semaine, nous avons travaillé sur le thème du patrimoine.

Il y a différentes sortes de patrimoine :

- le patrimoine historique : lundi après-midi, nous avons fait un jeu de découverte sur Varaignes au cours duquel nous avons visité des monuments datant du Moyen Age. Mardi, on a appris à fabriquer une paire de charentaises. Deux pantouffliers nous ont montré comment les faire. On nous a aussi appris comment on tissait. On s'est même entraînés sur des petits métiers à tisser.

- le patrimoine naturel : mercredi matin, nous avons étudié les paysages en milieu calcaire. Nous étions deux par deux ; l'un décrivait et l'autre qui était dos au paysage le dessinait. L'après-midi, nous sommes allés à Saint Estèphe pour observer les paysages en milieu granitique. Il y avait une grosse pierre qu'on appelle le roc branlant. Nous l'avons fait bouger ce qui nous a permis de tordre une pièce de 1 centime. Il paraît que cela porte chance. Ensuite, nous sommes descendus le long du chapelet du diable. C'est un ensemble de rochers disposés au milieu de la rivière. Vendredi matin, nous avons étudié le fonctionnement des moulins. Nous sommes allés au Lud'eau Vive où nous avons vu des maquettes de moulins et où nous avons fait marcher les roues que nous avions fabriquées.

- le patrimoine culturel : jeudi matin, nous nous sommes promenés autour de l'étang de Saint Estèphe. Au fur et à mesure de notre randonnée, nous avons vu des dendrographies (peintures sur les arbres). Avec chacune d'elles, Mélanie nous racontait une histoire. L'après-midi, nous avons créé nos propres dendrographies sur des ceps de vigne. Et nous avons inventé des contes.

Au cours de cette semaine, nous avons appris plein de choses. De plus, nous avons beaucoup aimé être tous ensemble.

Les CM1-CM2

AMITIE CHASSORS SPICHEREN

« VOYAGE CHEZ NOS AMIS SPICHEROIS »

Vendredi 22 mai vers 10h45, place de l'Abbé Pourageau à Chassors, les 36 personnes qui participent à ce voyage sont prêtes à retrouver leur amis Spicherois.

Avant de monter dans le bus, bien sûr il y a la traditionnelle photo de « famille » et nous montons dans le bus pendant que les plus costauds chargent les bagages dans la soute et voilà direction pour la gare d'Angoulême.

Nous voici arrivés en gare d'Angoulême et une petite surprise nous attend, le train (Lorraine TGV) a 10 minutes de retard, mais ce n'est pas grave cela nous permet de mettre un ruban de couleur verte à nos bagages comme signe de reconnaissance afin de faciliter le chargement et le déchargement des bagages du train car il ne faut pas perdre de temps : le train peut être en retard mais n'attend pas !!!!

Après quelques heures de voyage, nous arrivons dans une gare en pleine campagne, et, surprise, Xavier Hoy, le président du jumelage Spicheren/Charente nous attend avec un grand sourire dans le hall d'accueil. Nous montons de nouveau dans un bus car il y a une heure de trajet pour arriver à Spicheren.

Enfin nous arrivons Place de la Charente à Spicheren et là tous nos amis sont là piétinant d'impatience de nous retrouver. La joie et la fraternité se lisent sur les visages de chacun, il y a des rires, des larmes, enfin beaucoup d'émotion.

Chaque famille Spicheroise récupère les bagages des Charentais qui vont passer le week-end chez eux.

Après les émotions passées, nous sommes accueillis dans la salle polyvalente pour le pot et le dîner de bienvenue. Après nous être restaurés et discutés avec nos hôtes, nous partons dans les familles afin de nous reposer de notre voyage afin d'être en forme pour ce long week-end qui nous attend.

Samedi 23 mai, journée en famille, découverte du patrimoine local, balade chez nos amis allemands, visite du musée de la mine, et le soir promenade sur le carreau illuminé avec des milliers de pots de fleurs formant des formes cylindriques et autres, des arches où l'on pouvait passer dessous et suivre le trajet que les organisateurs du site avaient tracé, enfin un moment magique et émouvant.

Dimanche 24 mai, l'Alsace nous attend. Nous partons en car avec les Spichérois et lors du trajet nous apercevons à travers les vitres du car plusieurs houblonnières : impressionnantes installations de 3.5 à 4 mètres de haut sur des poteaux de style télécom. Nous nous arrêtons dans une poterie pour une visite qui fut intéressante et joyeuse. Certains d'entre nous ont testé les effets magiques de l'art du potier et nous avons tous été bluffés, on en parle encore !!!!!

Ensuite nous nous dirigeons vers la surprise du séjour : le déjeuner et le spectacle au cabaret Royal Palace à Kirrwiller. Pour une surprise, ce fut une surprise, tout y était, les décors, les artistes, les costumes, la qualité artistique et bien d'autres choses. Tout ceci pour fêter les 10 ans de la charte de l'amitié.

Nous en avons eu plein les yeux. La journée se termine par un dîner dans les familles et les commentaires vont bon train.

La Vie des Associations

Lundi 25 mai, à midi, le traditionnel repas dansant où tout le monde a pu apprécier le repas réalisé par un excellent cuisinier et le talent de Fernand le DJ local qui a enflammé la salle polyvalente.

Mardi 26 mai c'est déjà la fin de notre séjour, et avant de nous séparer une dernière surprise nous attend dans la salle polyvalente : un petit déjeuner préparé par Myriam et ses amis. Et nous en profitons pour remercier tous les volontaires spicherois qui ont participé à l'organisation de ce week-end.

L'heure du départ arrive et quand les Capsortiens et les Spicherois se séparent, les émotions sont si grandes que quelques valises sont restées dans le coffre des voitures et certains sont arrivés en gare d'Angoulême les mains dans les poches !!!!

Nous souhaitons un prompt rétablissement à Monsieur Giovaneli, maire de Spicheren lequel n'a pu assister à aucune manifestation ayant été hospitalisé quelques jours avant notre venue.





Si vous êtes intéressés par l'aventure du jumelage, merci de contacter Jean Marie Jarry au 05 45 32 53 18. Rendez-vous est pris en 2017 pour accueillir à notre tour nos amis spicherois.

CHASSORS INFORMATIQUE



CHASSORS INFORMATIQUE

Salle annexe de la mairie
16200 CHASSORS

François BOURGOIN ☎ : 05.45.35.19.13

Anna DEROCHE ☎ : 05.45.81.25.15

Courriel : chassors-informatique@laposte.net

Le club de Chassors-Informatique change son jour d'initiation et vous accueille tous les lundis de 20 h à 22 h.

A partir du lundi 30 mars le club sera ouvert de 20 h 30 à 22 h30.

Une bonne nouvelle : Alexandra, une jeune passionnée d'informatique, nous a rejoint pour dynamiser notre équipe d'encadrants.

Pour l'année 2014-2015 l'adhésion est réduite à 1 euro pour relancer les inscriptions au club informatique

Pour plus de renseignements n'hésitez à me téléphoner au 05.45.35.19.13.

Informatiquement.

François

TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS

L'année 2014-2015 prend fin et les résultats sont en amélioration en comparaison à l'année précédente.

La jeunesse est à l'honneur : l'équipe composée de Flavien ANDRE et de Jonathan DUMONT a terminé avec la médaille de bronze en catégorie cadets / juniors du championnat jeunes Charente.

Côté adulte, la D2 termine 2ème de sa poule et la D4 se classe 4ème.

2 joueurs parmi les 12 réguliers du CAT de La Merci se sont sélectionnés pour le championnat de France (sport adapté) à Reims. Faute de moyens financiers et de logistiques, leur participation au championnat ne pourra avoir lieu. Cependant le Tennis de Table de Luchac Chassors les encourage et envisage éventuellement sa participation en cas de sélection pour la prochaine saison.

Notre Assemblée Générale Elective du 5 juin 2015 a mis en place le nouveau bureau.

Président : M. Benoit MILHORAT

Vice-Président : M. TAMBRUN Yves

Trésorière : Mme NEZONDET Denise

Secrétaire : Mme GOMBEAU Aurélie

Notre entraîneur Sébastien ROUX avec l'aide d'Yves TAMBRUN a fait un travail remarquable cette année en assurant les cours des jeunes le samedi matin à la salle de "La Pointe" ainsi que l'animation dans le cadre du Temps d'Activité Périscolaire de l'école de Chassors.

Pour septembre prochain, les entraînements auront lieu :

- Le mardi soir - de 20h30 à 22 h30
- Le vendredi soir de 20h30 à 22h30 (sauf les soirs de rencontres)
- Le samedi matin de 10h00 à 12h00 spécifiquement pour les jeunes

Le tarif des licences 2015-2016 :

- Adulte en Compétition > 85 euros

- Jeune en Compétition > 60 euros

Adulte ou jeune en Loisir > 50 euros pour la 1ère inscription et 40 euros à partir du 2ème membre de la famille

Pour toute inscription ou information, vous pouvez joindre :

Yves TAMBRUN : 05.45.81.30.28

Aurélie GOMBEAU au 06.79.78.57.39.

La Vie des Associations

Le Tennis de Table de Luchac Chassors tient à remercier la Mairie pour son soutien, notamment à l'occasion de notre 20ème anniversaire, ainsi que sa confiance dans notre capacité d'encadrement pour le TAP de l'école.



Le Tennis de Table de Chassors vous souhaite de belles vacances d'été.

ECHANGES ET PLANTES

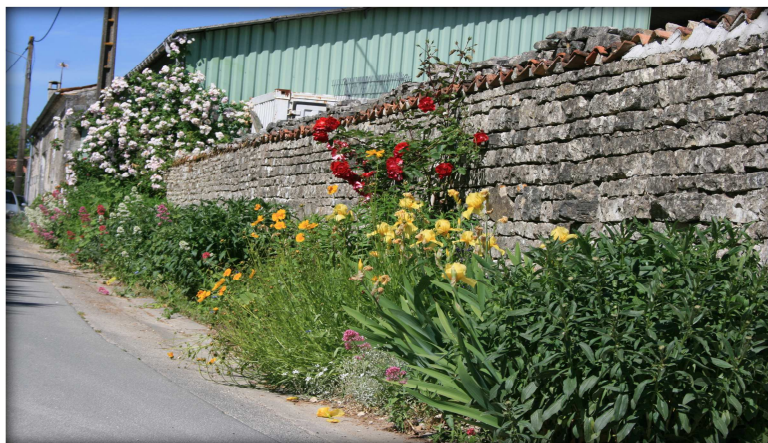


L'association a tenu son assemblée générale le 14 mars 2015.

Les membres du précédent bureau ont été reconduits à l'unanimité dans leurs fonctions: Présidente Nathalie Daunas, vice-présidente Dominique Verger, trésorier Emmanuel Roy, trésorier adjoint Jean Luc Plainfossé, secrétaire Martine Plainfossé, secrétaire adjointe Félicia Amissé.

En 2015, l'association continuera d'entretenir les espaces qui sont déjà aménagés.

Une bourse d'échange de plantes est prévue mi-novembre.



Rue de La Cadois à Guîtres (28 mai 2015)

LA PETANQUE



En mars et avril, ont eu lieu les éliminatoires et finales en vue des qualifications pour la ligue Poitou-Charentes dont les épreuves se sont déroulées à Naintré dans la Vienne. Félicitations aux équipes suivantes qui ont donc joué les ligues en vue du championnat de France.

Triplettes séniors : Mrs Wenterstein Alexandre, Wenterstein Claude et Hasselwander Sébatien parvenus en demi-finale.

Doublettes séniors : Mrs Wenterstein Martin et Hasselwander Sébastien parvenus en huitième.

Doublettes mixtes : Mme Bordier Catherine et M. Dechelotte Paul parvenus en demi-finale.

Félicitations également aux minimes : Wenterstein Killyan, Wenterstein Dawson, Wenterstein Evan, Wenterstein Deusty, Wenterstein Tiffany, Wenterstein Sullivan, Dechelotte Ryan qui se sont aussi qualifiés pour les ligues . Quant aux cadets, Wenterstein Dylan (Chassors), Michelet Djamel (Mansle) et Guinouard Lucas (Roulet), cette année encore, ils se sont qualifiés pour le championnat de France qui se déroulera les 22 et 23 août à Nevers.

Enfin, le 9 mai, a eu lieu à Sanxay le régional des jeunes. Pour notre plus grand plaisir nos représentants ont remporté la palme. Victorieuses en minimes l'équipe Kyllian, Dawson et Enzo et en cadets l'équipe Dylan, Djamel et Lucas.

Prochains concours :

Le dimanche 31 mai (championnat toutes catégories), le vendredi 5 juin, et le vendredi 10 juillet.



UN MARCHÉ SUR NOTRE COMMUNE

Depuis le 2 Avril 2015, le Marché de Chassors à Luchac vous accueille sur la place, Route de Sigogne (devant le bar « Chez Bruno »), tous les Jeudis de 8 heures à 13 heures.



Parmi les producteurs :

- Océane Crustacés : poissons et crustacés
- Aux saveurs de Boutiers : Boucher, Charcutier, Traiteur
- Epicerie de Savoie : Fromages, saucissons, confitures et tourteaux fromagers, miel de montagne
- Olives, Tapenades, Fruits déshydratés
- Fruits et légumes, M.Keil Gabriel, présent à partir du 02 juillet.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux producteurs pour développer notre marché.

Des panneaux signalétiques ont été installés à proximité du Marché afin de sécuriser les lieux.

Deux panneaux, fournis gratuitement par le Pays Ouest Charente, concernant le jour et les horaires du Marché vont être installés aux entrées de Luchac.

A l'avenir et en fonction de la fréquentation du Marché, il sera possible de se procurer d'autres panneaux (à la charge de la commune) qui pourront être installés aux différents abords des villages de la Commune de Chassors.

Il est également prévu des animations sur le marché dans les semaines à venir.

LA CEREMONIE DU 08 MAI



En ce 8 mai 2015 et 70 ans après la capitulation de l'Allemagne nazie, des commémorations ont eu lieu un peu partout à travers la France.

A Chassors, une trentaine de personnes se sont ainsi retrouvées pour se recueillir ensemble et se souvenir des événements tragiques survenus lors de la seconde guerre mondiale.

Patrick Lafarge, maire, a transmis le message du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire. Ce message mettait l'accent sur « les années de privations, de souffrances, d'exactions, de massacres, durant lesquelles l'Europe fut mise à feu et à sang sous le joug nazi ». Il évoquait également le souvenir de celles et de ceux qui, au péril de leur vie, contribuèrent à la victoire finale, et tout particulièrement les résistants et les combattants de la France libre.



Julien a ensuite lu la liste des Capsortiens morts pour la France durant les conflits du siècle dernier et dont les noms sont inscrits au monument (14/18, 39/45 et Indochine).

Puis, en hommage aux victimes, Patrick Lafarge, maire et Didier Andrieux, maire-adjoint, ont déposé une gerbe au monument aux morts.

Après la minute de silence et la Marseillaise, la cérémonie s'achevait devant le verre de l'amitié. Remerciements à toutes les personnes présentes.

COURSE CYCLISTE UFOLEP



Le dimanche 12 juillet 2015 à partir de 9 heures se déroulera la traditionnelle course cycliste UFOLEP toute catégorie sur le circuit habituel sous le contrôle du vélo club jarnacais.

Le matin : course contre la montre individuelle sur un tour de circuit (7 km)

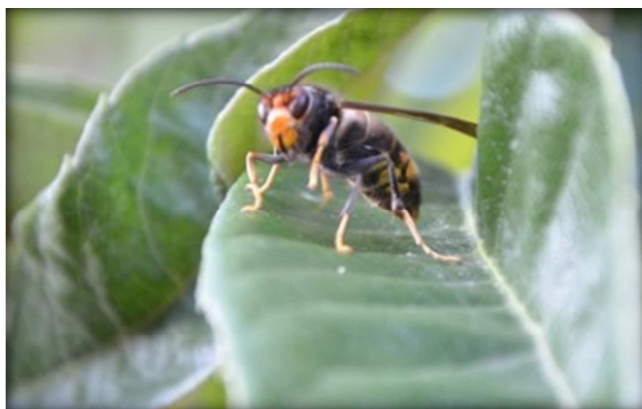
L'après-midi : épreuve en circuit

Par arrêté préfectoral, le circuit sera interdit à contre-sens pour toute la durée des épreuves (de 9 h à 18 h)

Merci de votre compréhension.

En espérant une météo plus clémente qu'en 2014, venez nombreux encourager les coureurs.

FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique est présent en France depuis 2005, il s'attaque aux abeilles et menace la pollinisation et la biodiversité du lieu où il se trouve.

Afin de participer au recensement national visant à mesurer la progression de cette espèce sur le territoire, les habitants sont invités à signaler à la mairie toute présence de nid de frelons asiatiques. Merci pour votre collaboration.

Nous tenons cependant à vous rappeler que la destruction d'un nid de frelons asiatiques présents chez un particulier n'est pas prise en charge par la mairie.

SERVICES A DOMICILE



SERVICES À DOMICILE

sur tout le département de la Charente

Association loi 1901



Livraison de repas

Des repas livrés pour tous les jours de la semaine, midi, soir.

Nous vous garantissons :

- la possibilité de choisir votre menu
- une alimentation saine et équilibrée
- des repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

Nouveau :

Livraison de produits fermiers à domicile

En partenariat avec le magasin collectif de producteurs charentais
La Belle Fermière

Rendez-vous sur
www.labellefermiere.com ou demandez votre bon de commande papier



Frais de dossiers offerts

Jardinage et petit bricolage

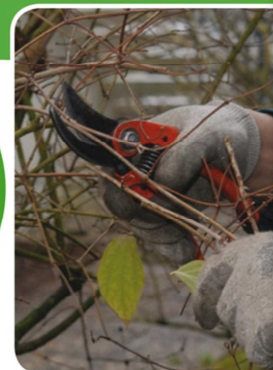
Jardinage :

- Entretien des espaces engazonnés
- Taille des fleurs
- Ramassage des feuilles
- Arrosage
- Plantations de printemps et de l'automne...

Petit bricolage :

- Changement de robinet et de joints sanitaires
- Installation et fixation de petits équipements de rangement
- Peinture de volets....

- + Un abonnement au plus juste des besoins
- + Intervenants qualifiés et sérieux
- + Nous intervenons avec notre propre matériel



**05 45 97 81 30 - presenceverte16@msa-services.fr
www.laser-services.fr/presencevertecharente**

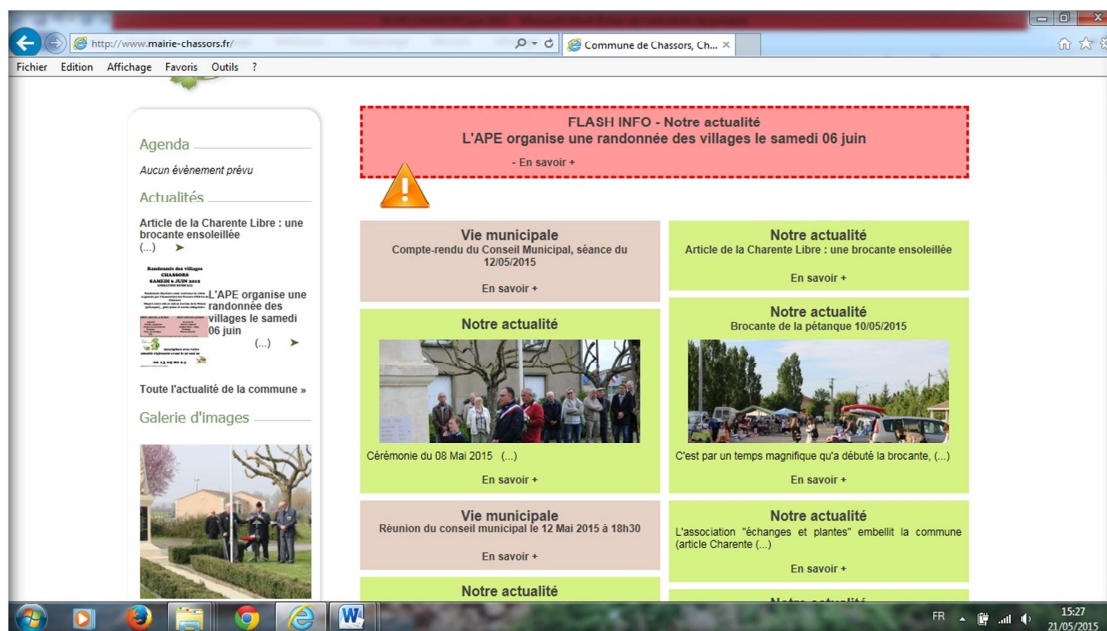


ou à l'agence Groupe MSA (Angoulême, Barbezieux, Confolens, Mansle, Segonzac)



TOUT SAVOIR SUR CHASSORS EN UN CLIC DE SOURIS :

[HTTP://WWW.MAIRIE-CHASSORS.FR/](http://www.mairie-chassors.fr/)



Le site internet de Chassors vient d'être réactualisé.

Pour connaître les dernières infos pratiques sur notre commune, il vous suffit de composer <http://www.mairie-chassors.fr/> et de surfer ensuite sur les rubriques de votre choix.

Vous découvrirez en particulier :

- Les nouvelles contenues dans le flash-infos
- Tout sur la vie municipale, dont les décisions prises récemment.
- Les chantiers en cours.
- Les articles de presse relatant les événements survenus dans notre commune, en particulier dans le monde associatif.
- L'agenda des manifestations à venir...

Et ce ne sont là que quelques exemples de ce que vous pourrez glaner...

Le site de la mairie, un outil essentiel que chacun saura s'approprier pour lui-même et consulter régulièrement.

- DERNIER RAPPEL -

REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Avec le printemps la nature a repris ses droits et la végétation est devenue abondante. La tentation peut être grande d'utiliser des herbicides pour éliminer les mauvaises herbes.

Cependant, l'utilisation d'herbicides est à éviter pour plusieurs raisons :

- ce sont des produits chers et issus de la chimie, donc du pétrole.
- ce sont des produits à forte probabilité cancérigène pour les enfants et adultes.
- ce sont des produits qui polluent les sols et au final la nappe phréatique pourtant si précieuse. Il suffit en effet de 1g de pesticide pour polluer 10 kms de cours d'eau !
- la dépollution augmente le prix de l'eau au robinet.

L'arrêté préfectoral de 2009 est très clair. Il interdit tout traitement chimique :

- A moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National.
- Dans les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National.
- Sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs (particuliers, agriculteurs, collectivités) de produits phytosanitaires sont concernés

Dans l'écho de Chassors de juin 2014, nous avons déjà évoqué cette réglementation. Malheureusement certains administrés n'en ont pas tenu compte et sont passés outre.

Attitude intolérable. Désormais nous n'accepterons plus aucune dérive.

Si cela devait se reproduire, nous serions dans l'obligation de porter plainte. Les administrés concernés en subiraient les conséquences (en cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement)...

Il convient de noter que **les contrevenants peuvent être verbalisés** au moment où ils commettent le délit ou à posteriori; en effet l'usage d'herbicides en particulier peut être flagrant pendant plusieurs jours après la pulvérisation.

RÈGLEMENTATION : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2009

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral. (Impression couleur)

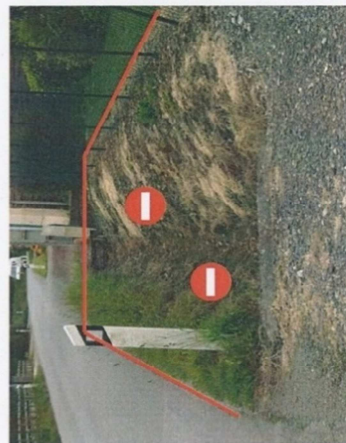
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

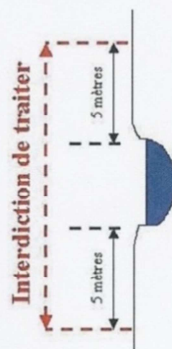
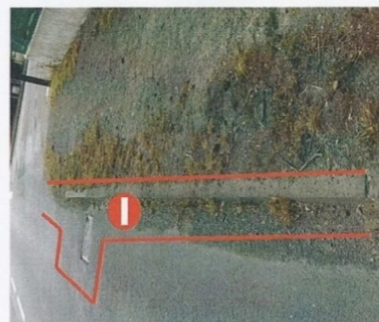
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



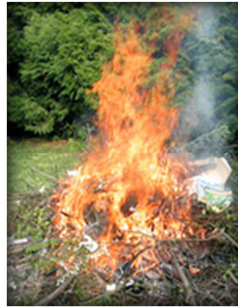
SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

- RAPPEL - LES FEUX DE PLEIN AIR



Sont strictement INTERDITS :

- ✓ Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes... ;
- ✓ Lâcher de lanternes célestes ;
- ✓ Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- ✓ Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- ✓ Gestion forestière ;
- ✓ Ecobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumise à la PAC ;
- ✓ Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- ✓ Feux d'artifices, feux festifs ...

Les conditions pour faire brûler :

- ✓ Déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- ✓ Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

**Avant d'allumer un feu,
consultez le serveur vocal au :
05 45 97 61 40.**

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site INTERNET de la préfecture, à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a créé le Plan Communal de Sauvegarde, outil utile au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile.

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde pris pour application de l'article 13 de la loi susvisée a été publié le 15 septembre 2005.

Ce nouveau plan s'intègre dans l'organisation générale des secours et forme avec les plans ORSEC (acronyme d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile) une nouvelle chaîne complète et cohérente de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Il apporte ainsi une réponse de proximité en organisant l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours.

Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Il peut être utilisé pour se préparer à tout type de situation à risque et particulièrement au cas le plus difficile à traiter notamment lorsqu'il faut prendre en compte une situation à cinétique rapide où il est nécessaire de réagir dans l'urgence. Chaque commune étant un cas particulier : taille, environnement, risques, densité de population... les éléments de ce plan sont donc à adapter aux besoins locaux.

Pour être efficace lors d'un événement, le maire et ses services doivent s'approprier pleinement les procédures et les actions prévues par le plan réalisé en régie par la commune. Il présente une méthode d'élaboration, des outils et des exemples que la collectivité doit s'approprier. C'est ce travail de réflexion, de concertation qui permet d'acquérir les connaissances, les bons comportements et les réflexes utiles lors des situations inopinées. (Accidents ou attentats)

C'est pourquoi la commune de Chassors va constituer un PCS. L'équipe en charge du dossier va tout au long de la démarche, effectuer un travail pédagogique et de sensibilisation à destination de tous les acteurs concernés (élu, agents territoriaux, partenaires externes, population...). Afin de donner une vision d'ensemble du projet et du futur document, voici, en résumé, les étapes qui le composent.

Conduite du projet :

- désignation du comité de pilotage et du chef de projet
- définition du besoin et élaboration du plan d'actions

Diagnostic des risques :

- identification des phénomènes et des enjeux
- traduction en stratégie d'action

Alerte et information des populations :

- identification des sources, traitement et réception d'une alerte
- moyens et modalités de diffusion de l'alerte aux populations

Recensement des moyens :

- recensement des moyens techniques communaux et autres
- recensement des moyens humains

Création d'une organisation communale :

- détermination des fonctions de commandement et de terrain
- définition des missions à accomplir

Réalisation des outils opérationnels :

- présentation du document
- réalisation des outils pratiques de mise en œuvre des missions

Maintien opérationnel du dispositif dans le temps :

- les outils de maintien à jour des données
- les entraînements, formations et le retour d'expérience

Vraisemblablement sous la forme suivante :

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE	Fiche SOMMAIRE
MISE A JOUR – FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN	
① ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	
SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL FICHES ACTIONS	
② PRINCIPALES ACTIONS A MENER	
ALERTE DE LA POPULATION INFORMATION DE LA POPULATION EVACUATION, ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION	
③ MOYENS ET RESSOURCES RECENSES	
MOYENS MATERIELS LIEUX D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT, TRANSPORT et ALIMENTATION PERSONNES RESSOURCES :	
④ INFORMATION S CONCERNANT LA COMMUNE	
INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PARTICULIERS ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE	
⑤ ANNUAIRE DE CRISE	
ANNUAIRE DE CRISE	
⑥ DOCUMENTS A UTILISER PENDANT LA CRISE	
⑦ PREPARATION D'UN EXERCICE DE CRISE	

Merci à tous les Capsortiens de réserver un bon accueil aux élus en charge du dossier qui passeront vous voir, prochainement, pour recueillir des informations sur le recensement des personnes présentes dans chaque maison, pour vous demander vos numéros de téléphone, afin de vous prévenir et de vous alerter ou d'autres informations sur le matériel que vous pourrez mettre à disposition en cas de déclenchement du PCS.

Les textes juridiques de référence

Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment les titres Ier et II et les décrets d'application :

- n°2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au code d'alerte national et aux obligations des services radio et de télévision et des détenteurs de tout autre moyen de communication au public,

- n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde pris pour application de l'article 13 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

- n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour l'application de l'article 14 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

- n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et les décrets d'application :

- n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

- n° 2005-233 du 14 mars 2005 pris pour l'application de l'article L. 563-3 du code de l'environnement et relatif à l'établissement des repères de crues.

Code de l'environnement : L.125-2 sur le droit à l'information.


Code général des collectivités territoriales : articles L.1424-3, L.1424-4, L.2211-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1.

Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 (intégré dans le code de l'environnement article R 125-9 à R 125-14).

Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale.

Circulaire ministérielle INTE 0500080C du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile.

LA TERRE SAINTE



Les invertébrés indésirables au jardin

Cultiver un jardin c'est être confronté un jour ou l'autre à une invasion d'insectes indésirables. Le réflexe devenu le plus spontané est alors d'utiliser un insecticide.

Pourtant, il est possible de faire autrement :


- apprendre à reconnaître les animaux vraiment problématiques pour ne pas traiter inutilement
- encourager la présence d'auxiliaires en favorisant une diversité de plantes et en ne traitant pas avec des insecticides (car ils tuent aussi les insectes « utiles »).
- réaliser une rotation des cultures
- pulvériser du purin d'ortie pour renforcer les plantes.

Pour tous les cas de pullulation d'insectes, si l'attaque est vraiment importante et s'il n'y a pas d'autre solution, il existe des insecticides naturels à base de plantes (à utiliser de manière localisée et selon les doses conseillées). Il ne faut pas oublier que, même naturels, les insecticides créent des déséquilibres en éliminant aussi les insectes « utiles ».



Parfois il vaut mieux sacrifier une culture : protéger quelques salades en répandant du méthaldéhyde peut être plus coûteux en risques pour l'environnement et en euros que d'acheter une salade dans le commerce !

Patience...
Dans un jardin jusqu'alors traité avec des insecticides, la population d'invertébrés prédateurs est faible il est donc possible qu'il y ait quelques problèmes de pullulation lors du passage au jardinage « naturel » car il faut laisser le temps aux prédateurs de revenir. De l'attention et de l'observation permettront bien vite de voir les coccinelles, cétoines et autres papillons repeupler le jardin.


Aleurodes (« mouches blanches »)
 Dégâts : taches de succion sur les feuilles.
 Cibles : crucifères, fraisiers, chéridomies, laitérons.
 Lutte préventive : paillis pour maintenir l'humidité. Destruction des plantes attaquées.
 Lutte curative : pulvérisation de solution de savon (voir fiche « pucerons »).



Carpocapses (« vers de la pomme »)
 Dégâts : pommes dites véreuses.
 Cibles : arbres fruitiers et surtout pommiers.
 Lutte préventive : éviter les variétés de fruits sensibles. Eclaircir les fruits.
 Lutte curative : pièges à phéromones pour tuer les mâles adultes (disponibles en jardinerie). Carton ondulé à placer au printemps autour des troncs pour piéger les larves s'y abritant la journée. Ramasser les fruits tombés.

Mouches de l'oignon, de la carotte
 Dégâts : le feuillage devient gris-jaunâtre et meurt.
 Cibles : oignon, échalote, poireau, ail, carotte, céleri, persil, aneth, cumin, cerfeuil.
 Lutte préventive : rotation des cultures. Placer des filets à mailles fines au-dessus des cultures sensibles pour prévenir la ponte.



Les tipules ou « cousins »
Les tipules ne sont pas un danger pour les cultures. Durant les années qui suivent un retournement de pelouse ou de prairie, il peut y avoir émergence d'un nombre important de tipules : désagréable mais sans aucun risque ! La population va diminuer toute seule les années suivantes.

Papier 100% recyclé, blanc sans chlore - Rédaction : N. Gonzalez - Illustrations/photos : N. Virnaud et A. Barrau - Création : HippocampeStudio

Des attaques et des solutions...

Pucerons / Limaces et escargots

Voir fiches correspondantes.

Fourmis

Dégâts : pas de dégâts directs. Elles protègent les pucerons (en échange de miellat) contre leurs prédateurs naturels, leur permettant ainsi de se multiplier en toute tranquillité.

Cibles : arbres du verger et plantes portant des pucerons.

Lutte préventive : bandes de glue fixées autour des troncs pour les piéger (à poser dès l'apparition des pucerons et jusqu'en juillet environ).

Larves de taupins (larves « fil de fer »)

Elles apparaissent surtout la deuxième ou troisième année suivant le retournement d'une prairie.

Dégâts : creusent des galeries dans les racines.

Cibles : pommes de terre, salades, maïs, carottes, légumineuses, fraisiers, asperges.

Lutte préventive : les retirer lors du bêchage. Ne pas enfouir profondément le fumier et le compost. Récolter précocement. Si les invasions sont fréquentes, éviter la culture de racines et de tubercules.

Lutte curative : enterrer des pommes de terre coupées dans le sol (appâts), les changer régulièrement pour éliminer les larves qui seront allées s'en nourrir.

Acariens (« araignées rouges ou jaunes »)

Dégâts : destruction des feuilles par succion du contenu des cellules.

Cibles : légumes, arbres fruitiers, vigne, plantes ornementales.

Lutte préventive : favoriser les ennemis naturels (acariens et punaises prédatrices).

Éviter les excès d'azote. Renforcer les plantes avec du purin de consoude.
Lutte curative : détruire les parties atteintes. Asperger les faces inférieures des feuilles avec de l'eau.

Noctuelles (« vers gris »)

Dégâts : attaquent les parties de la plante juste au-dessus du sol et le collet. Activité nocturne. Début de printemps et juillet-août.

Cibles : jeunes plants (salades, choux), fraisiers, radis, épinards, carottes, céleris, pommes de terre, etc.

Lutte préventive : Si les invasions sont fréquentes, éviter la culture de racines et de tubercules.

Lutte curative : ramassage et destruction manuelle des larves, aspersion de *Bacillus thuringiensis* (disponible par correspondance).



Chrysomèles

Dégâts : se nourrissent de plantes et peuvent aller jusqu'à les tuer.

Cibles : romarin et autres plantes aromatiques.

Lutte curative : capture et destruction manuelle.

Doryphores

Dégâts : se nourrissent de feuilles.

Cible : pommes de terre (hôtes secondaires : tomate, aubergine)

Lutte préventive : rotation des cultures.

Lutte curative : ramassage et destruction manuelle.



OPERATION PROPRETE

Rendre les rues plus propres et lutter contre les actes d'incivilité constituent une de nos priorités. En effet, nos déchets ne s'évanouissent pas dans la nature.

A titre d'exemple voici la durée de vie de quelques déchets :

Mégot de cigarette : 1 à 2 ans

Pneu en caoutchouc et Briquet plastique : 100 ans

Planche en bois (peinte) : 13 à 15 ans

Récipient en polystyrène : 50 ans

Boîte de conserve : 50 ans

Pile au mercure : 200 ans

Sac en plastique : 450 ans

Bouteille plastique : 100 à 1000 ans

Bouteille en verre : 4000 ans

Canette en aluminium : de 10 à 100 ans

C'est pourquoi, le samedi 28 mars 2015, une quinzaine de personnes nous a rejoint pour parcourir les rues de nos villages et ramasser les déchets qui traînent le long de nos trottoirs et fossés.



Nous avons rempli plusieurs sacs contenant à titre d'exemples des enjoliveurs, des bouteilles en verre et en plastique, des fils de fer, des journaux, des couches pour enfant

Cependant, nous sommes heureux de constater que les quantités recueillies ont diminué par rapport aux années passées.

La matinée s'est terminée autour d'un verre et d'un casse-croûte à la salle des fêtes.

Nous tenons à remercier tous les volontaires qui se sont joints à cette action.

Encore merci et à l'année prochaine.

L'équipe municipale.

CALITOM RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

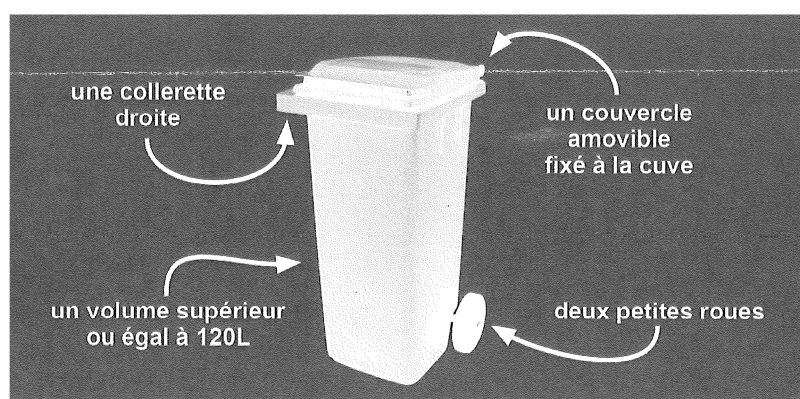
La collecte charentaise des ordures ménagères et des emballages s'effectue, en grande majorité, en sacs. Hormis les communes et les quartiers conteneurisés, certains habitants ont fait le choix de présenter à la collecte leurs déchets au moyen d'un bac acheté dans le commerce ou d'un contenant de récupération (anciennes lessiveuses, bidons...).

Or, les lèves conteneurs des bennes de collecte ne sont compatibles qu'avec des bacs normés



Ce constat a conduit la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail à recommander aux collectivités « les conteneurs roulants normés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs » et interdit tout autre contenant non conçu pour être appréhendé par les lève-conteneurs, ceci afin de réduire les risques de troubles musculo-squelettiques, dorso-lombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses et risques biologiques (R437).

Préparez-vous pour janvier 2016, seules les ordures ménagères présentées à la collecte en sacs ou en bacs normés seront collectées.



COLLECTE ESTIVALE
15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE



2 PASSAGES PAR SEMAINE
LES MARDI ET VENDREDI MATINS

CHANGEMENT LIMITATION DE VITESSE



Avec l'extension des villages, la limitation de vitesse a été modifiée à l'entrée de LUCHAC par la route des Métairies.

Depuis maintenant 2 mois cette vitesse a été abaissée de 90km/h à 70km/h avant le panneau « LUCHAC ».

Le code de la route prévoit « qu'en l'absence d'indication particulière située après le panneau d'agglomération, celui-ci fait office de limitation de vitesse à 50km/h »

VACANCES D'ÉTÉ ET ABSENCE DU DOMICILE

Absent du domicile cet été : les conseils pour éviter les cambriolages

Vous vous absentez de votre domicile cet été ? La gendarmerie et la police nationales dispensent des conseils utiles pour limiter au maximum les risques de cambriolage.

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour mettre en marche tout matériel électrique).
- Renvoyez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- Avisez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clés et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.

Et surtout, profitez du dispositif « Tranquillité vacances » en signalant votre absence :

- à la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile, en imprimant le formulaire « Tranquillité vacances » (complété par vos nom, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile et personne à aviser en cas d'anomalie),

Les services de police ou de gendarmerie pourront ainsi surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

SOURCE :



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

CALENDRIER SCOLAIRE 2015 - 2016

CALENDRIER 2015 SCOLAIRE 2016

zone A
Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

zone B
Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

zone C
Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles

SEPT. 2015	OCT. 2015	NOV. 2015	DEC. 2015	JANV. 2016	FÉV. 2016	MARS 2016	AVR. 2016	MAI 2016	JUN 2016	JUIL. 2016	AOÛT 2016
M 1 RENTRÉE M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31	D 1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 J 31	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 J 30 M 31	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31	

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Avril 2015

Pour en savoir plus :
education.gouv.fr/calendrier-scolaire
facebook.com/EducationFrance
twitter.com/EducationFrance

→ Les classes reprennent le vendredi 6 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

GERARD BARRE, LE LAITIER DE VILLENEUVE

Etrange aventure que celle que vient de vivre Gérard Barré, passionné de véhicules anciens et restaurateur à ses heures de tacots en perdition... (voir article du bulletin municipal du 25 janvier 2011)

Début 2015 : Non loin de chez nous, autour de l'acteur Romain Duris, une équipe procède au tournage du film « Cessez-le-feu ». Ce film illustre la difficile réinsertion dans la vie civile dont souffrent d'anciens poilus à l'issue de la guerre 14-18... Afin d'éviter tout anachronisme, quelques scènes nécessitent la présence d'une voiture utilitaire des années 20, équipée en outre d'un plateau pour le transport des bidons de lait, que l'on collectait alors dans les fermes après la traite journalière.

Mais où dénicher cette perle rare ? A Chassors bien sûr, chez Gérard, propriétaire d'une Citroën B 14, modèle unique et correspondant parfaitement à ce que l'on recherche.

La B 14 est donc réquisitionnée et, avec elle, son inséparable conducteur Gérard, grimé et déguisé pour l'occasion en laitier de l'époque.

Quelle aventure ! Gérard côtoie les acteurs du film. On se tutoie. L'ambiance est très conviviale. Mais on travaille aussi et il faut répéter plusieurs fois la même séquence dans un ensemble parfaitement synchronisé... On y parvient.

Pour la circonstance et parce que vers 1920, les routes n'étaient bien souvent que des chemins fangeux, la B 14 a été maculée de boue pour faire vrai jusque dans le plus petit détail. **Sortie de ce long métrage : 2016**



La B14 de Gérard modèle 1927. Moteur 4 cylindres en ligne. 22 chevaux réels à 2300 tours/minute. Boîte 3 vitesses. Freins à tambour. Vitesse maxi 90 km/h.

DE LA VIGNE AU COGNAC

L'entretien des sols

Le sol, le climat et le mode de conduite de la vigne expliquent les principales façons d'entretenir le sol



Les conditions pédoclimatiques (sol et climat), et le mode de conduite de la vigne expliquent les principales façons observées d'entretenir le sol.

Le travail du sol consiste à passer des outils superficiels (houe rotative, herse, cultivateur...). Cette technique traditionnelle est surtout employée dans les sols à faible réserve en eau telles que les groies.

Le labour profond accompagné d'un chaussage/déchaussage des ceps n'est plus pratiqué depuis longtemps.



Beaucoup de parcelles sont maintenant enherbées. La réserve en eau relativement élevée et la restitution estivale d'eau par le sous-sol calcaire permettent à la vigne de supporter la concurrence de l'herbe.

Cet enherbement présente de nombreux avantages pour le viticulteur. Le principal est la portance : il est possible à un tracteur de pénétrer dans la parcelle rapidement après une pluie, notamment pour traiter contre les maladies, le mildiou en particulier, si besoin est. En outre, il limite le travail du sol qui augmenterait le risque de chlorose en broyant les cailloux calcaires (décoloration plus ou moins prononcée des feuilles, due à un manque de chlorophylle), il limite également l'érosion du sol, favorise le développement d'une faune prédatrice des ravageurs et permet au sol de mieux absorber l'eau.

La région se préoccupe de l'environnement, c'est pourquoi le désherbage chimique est le plus souvent limité au-dessous des rangs.

De nombreuses parcelles reçoivent un entretien mixte : par exemple dessous de rangs désherbés, un rang sur deux enherbé et un sur deux travaillé.

La fertilisation est le plus souvent minérale.

La teneur élevée des sols en matière organique et le calcaire qui freine sa dégradation dispensent souvent des apports organiques. De plus, les sarments broyés sur place compensent une bonne partie de la baisse d'humus.

Le développement de l'enherbement remet à l'ordre du jour l'intérêt de la fertilisation azotée. Les apports potassiques, magnésiens et phosphatés, sont destinés à compenser les exportations par la vendange, mais les réserves accumulées dans le sol par le passé permettent des impasses dans beaucoup de situations.

La lutte raisonnée

Les préoccupations environnementales et économiques poussent au développement de la lutte raisonnée. La viticulture biologique est également présente.



Le raisonnement des traitements évolue. Les préoccupations environnementales et économiques poussent au développement de la lutte raisonnée : on cherche à réduire en amont la sensibilité de la vigne (exemple : mise en place de l'enherbement qui limite la sensibilité à la pourriture grise) et à utiliser les équilibres naturels (exemple : utilisation d'acariens prédateurs d'autres acariens nuisibles). La viticulture biologique est également présente.

Environ 8 traitements sont nécessaires pour garantir la bonne qualité de la récolte. Les problèmes sanitaires majeurs découlent du climat atlantique et des caractéristiques de l'Uni Blanc. Les pluies réparties sur toute l'année favorisent le développement des maladies dues à des champignons : mildiou, oïdium. Ces maladies redoutées nécessitent une vigilance constante. L'Uni Blanc est également très sensible aux maladies du bois, et à la nécrose bactérienne. En revanche, ses grappes lâches sont peu sensibles à la pourriture grise. Les ravageurs sont, dans l'ensemble, peu problématiques, mais la présence de flavescence dorée (maladie proche des viroses) impose dans une partie du vignoble des traitements contre l'insecte qui la propage.

Quelques vues « Droniennes » de notre commune



Quelques vues « Droniennes » de notre commune



Prises de vue réalisées avec un drone par Pierre Lévêque.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

J U I L L E T	<p>📅 Course cycliste : Le dimanche 12 juillet 2015 à partir de 9 heures se déroulera la traditionnelle course cycliste UFO-LEP toutes catégories sur le circuit habituel sous le contrôle du vélo club jarnacais.</p>
--	---

A O U T	<p>📅 Bar Chez Bruno » Le samedi 08 août à partir de 20h, Soirée «moules frites». Venez nombreux.</p>
----------------------------	---

S E P T E M B R E	<p>📅 Bar Chez Bruno » Le samedi 12 septembre à partir de 20h, Soirée «cagouilles ». Venez nombreux.</p>
--	--

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2015)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 110 €
- Lendemain : 50 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 164 €
- Lendemain : 67 €
- Chauffage le premier jour : 50 €.
- Chauffage le deuxième jour : 25 €.

Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒ Pompiers 18

⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie
Heures d'ouverture

Mardi	15 h-18 h
Mercredi	15 h-18 h
Jeudi	15 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 - Fax: 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra fin Octobre 2015.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin Septembre) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 520 exemplaires



– BIEN VIVRE A CHASSORS –



Randonnée Nocturne organisée par l'APE de L'école de Chassors le 06/06/2015